

Université du Québec à Trois-Rivières
SYNDICAT DES CHARGÉS DE COURS DE L'UQTR
C. P. 500, Trois-Rivières, (Québec) G9A 5H7
Locaux 1118 et 1121 Ringuet
Tél. : (819) 376-5044, télécopieur : (819) 376-5074
Courriel : Syndicat_Charge_Cours@UQTR.Ca
Site Web : sites.rapidus.net/uqtrsc/

DÉPÔT SYNDICAL

Le 30 avril dernier, réunis en Assemblée générale statutaire, les chargés de cours ont adopté le cahier des demandes syndicales en vue des prochaines négociations. En effet, la convention collective arrive à échéance le 31 mai 2005 et le dépôt à la partie patronale va se faire pendant la session d'été. Voici les principales demandes :

Dispositions générales

- Ajouter une clause de responsabilité civile.

Reconnaissance syndicale

- Augmenter le nombre de libérations syndicales.

Représentation

- Augmenter à 2 plutôt que 1 le nombre de représentants au Conseil d'administration et à 4 plutôt que 3 le nombre de représentants à la Commission des études.
- Ajouter la représentation aux différents comités de sélection.
- Majorer le montant de l'indemnité pour chaque heure de présence aux réunions (de 35\$ à 50\$).
- Ajouter un montant forfaitaire pour la préparation des réunions et rembourser les frais de déplacement.
- Ajouter que le chargé de cours qui se déplace pour une réunion sera payé pour un minimum de trois heures.
- Enlever l'exception de la Commission des études afin que les chargés de cours qui y siègent soient rémunérés selon le tarif prévu à la clause 4.09.

- Ajouter la participation des chargés de cours à l'Assemblée départementale pour les questions d'ordre pédagogique (tous les chargés de cours annualisés et un chargé de cours représentant des chargés de cours sessionnels élu lors d'une assemblée d'élection conjointe).

Régime syndical

- Ajouter une clause de protection contre la sous-traitance.

Harcèlement psychologique

- Ajouter une clause contre le harcèlement psychologique.

Exigences de qualifications

- Annuler le principe de révision générale des exigences de qualification au renouvellement de la convention collective. Les exigences de qualification déterminées au moment de la signature de la convention collective demeurent en vigueur pour la durée de la convention collective.
- Ajouter que la connaissance et la capacité d'utilisation des TIC ne peuvent être des exigences de qualification pour l'enseignement.
- Ajouter, en ce qui concerne la clause de réserve, qu'un étudiant inscrit à un programme d'études avancées de deuxième cycle à l'Université doit répondre aux exigences de qualification s'il n'a pas complété la moitié de ses crédits de scolarité.
- Pour les demandes de reconnaissance de qualification, l'obligation de fournir une copie du diplôme et un C.V. détaillé s'applique uniquement dans le cas d'une première demande ou dans le cas de modifications importantes dans le dossier du chargé de cours.
- Ajouter, dans le cas où, selon l'avis du département un cours a été modifié de façon substantielle, que «cet avis doit être motivé».

Liste de pointage

- Modifier les cas suivants pour demeurer sur la liste de pointage :
 - a) «le chargé de cours justifie par un certificat médical une incapacité de donner des cours (pour la durée de l'incapacité et non pour trois (3) sessions maximum).»
 - k) «le chargé de cours signe un contrat de travail à l'étranger avec une organisation reconnue de coopération internationale (durée de l'engagement)».
- Augmenter la durée du lien d'emploi.
- Donner la possibilité de récupérer son pointage quand un chargé de cours revient sur la liste de pointage après avoir été retiré de la liste.

Répartition des charges de cours

- Établir, en fonction de l'année précédente, un pourcentage admissible du nombre de cours en ajout. Ce pourcentage admissible doit diminuer de 6% à chaque année de la convention. Dans le cas où l'Université n'atteindrait pas l'objectif prévu, un montant forfaitaire sera remis au Syndicat pour chaque cours en ajout à moins que l'Université démontre de façon satisfaisante qu'elle n'était pas en mesure d'atteindre cet objectif. Dans ce cas, les cours pour lesquels l'Université en aura fait la démonstration seront retranchés du nombre de cours excédentaires.
- Avant le début des cours, l'Université peut uniquement annuler un cours si le nombre d'inscriptions requis pour ce cours n'est pas atteint.
- Ajouter que le maximum de 6 % des cours soustraits pour la clause de réserve sera établi par département plutôt que pour l'ensemble de l'Université.
- Ajouter que les étudiants en situation de double-emploi n'ont pas accès à la clause de réserve.
- Ajouter que la clause de réserve ne peut être utilisée dans le but de viser un cours ou un chargé de cours.
- Ajouter qu'un professeur peut prendre un cours attribué à un chargé de cours avant la transmission du projet de contrat, mais seulement pour compléter «sa tâche normale».

Tâche du chargé de cours

- Ajouter que le chargé de cours bénéficie d'une rémunération additionnelle forfaitaire par examen de compensation.
- Ajouter une compensation financière pour les groupes hétérogènes.
- Ajouter que pour un même cours, le ratio professeur/chargé de cours concernant la taille des groupes-cours est respecté.
- Ajouter que la Politique sur les auxiliaires d'enseignement se retrouve sur le Web et que le département doit informer les chargés de cours concernés qu'ils ont droit à un auxiliaire.

Engagement

- S'assurer que les annotations particulières figurant sur le contrat prévalent sur les dates de début et de fin de session qui apparaissent aussi sur le contrat.

Congés parentaux

- Ajouter la possibilité de prolonger le congé de maternité par un congé sans traitement pour une période de 24 mois.

Congés de maladie, accident de travail et congés spéciaux

- Demander une couverture d'assurance collective comparable à celle des employés réguliers de l'Université.
- Ajouter la notion d'un retour progressif au travail.
- Bonifier les congés de commisération.
- Ajouter un congé de responsabilité familiale en cas d'urgence.
- Ajouter un congé de compassion et un congé de mariage.
- Ajouter l'accès au programme d'aide aux employés de l'Université.

Perfectionnement et développement pédagogique

- Augmenter le montant alloué au développement pédagogique.
- Ajouter un volet recherche, un volet «congé sabbatique» et la possibilité de formation particulière, de mise à niveau, de projet collectif.

Locaux

- Ajouter que les interurbains seront aux frais de l'Université à partir des bureaux des chargés de cours selon les modalités prévues pour les professeurs.
- Ajouter que les locaux réservés aux chargés de cours comme salle de travail seront tout équipés (ordinateur, Internet, boîte vocale).

Matériel informatique

- Ajouter l'accès à l'Internet haute vitesse.

Renouvellement du parc informatique

- Le chargé de cours a le choix entre un appareil portable et un appareil de table selon ses besoins spécifiques.

Changements technologiques

- Fournir aux chargés de cours un formulaire afin d'identifier leurs besoins en logiciels avant le début de chaque session.

Matériel et fournitures

- Bonifier le montant alloué pour l'achat de fournitures à la COOP de 40\$ à 60\$.
- Le montant de 60\$ est indexé chaque année selon le coût de la vie.

Recrutement pour des postes de professeur

- Ajouter la possibilité d'une clause passerelle pour les postes de professeur et les postes de professionnel.
- Envoyer un avis aux chargés de cours quand il y a ouverture de poste.

Préretraite et régime de retraite

- Ajouter la possibilité d'une préretraite.
- Améliorer le régime actuel.

Annexe C Refaire l'échelle de traitement :

- 1) en ajoutant des échelons de 10 points plutôt que 30 points;
- 2) en faisant en sorte que tous arrivent au même salaire peu importe le diplôme, mais selon l'ancienneté (pointage);
- 3) en continuant le rattrapage salarial selon l'étude ISQ.
- 4) en ajoutant un montant forfaitaire au salaire pour les cours de deuxième cycle et de troisième cycle.

Lettre d'entente no 2 (chargés de cours annuels)

Tâche : Prolonger le délai pour l'annualisation (ajouts).

Enlever le nombre maximum de chargés de cours annuels.

Conditions matérielles Ajouter que les bureaux seront «tout équipés comme les bureaux des professeurs».
Avoir accès au budget de 60\$ par cours à la COOP.

Salaire et avantages sociaux

Augmenter les montants forfaitaires et les réajuster en fonction des ajouts.

Demander les frais de déplacement pour les cours donnés sur le campus.

Lettre d'entente no 8 (assurance-médicaments)

Possibilité de rester assuré toute l'année pendant laquelle le chargé de cours intervient à l'une ou l'autre des sessions.

Lettre d'entente pour tenir compte de l'ancienneté dans l'attribution des groupes-stages au département des Sciences de l'éducation à ajouter.

**FORUM SUR L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE**

Les 13 et 14 avril derniers, la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec affiliée à la CSN a organisé un forum sur l'enseignement universitaire à l'Université du Québec à Montréal. Nous avons tout d'abord assisté, le 13 avril en soirée, à la conférence de monsieur Guy Rocher portant sur la *Vision de l'Université selon le rapport Parent et évolution de l'enseignement universitaire depuis 40 ans*. Sociologue à la faculté de Droit de l'Université de Montréal, monsieur Rocher nous a fait part de la vision qu'avaient les membres du comité Parent de l'enseignement universitaire. Il a mis en lumière l'importance qu'ils accordaient alors à la démocratisation de l'enseignement et aux possibilités de développement qu'une telle démocratisation allait engendrer. Des

comparaisons ont par la suite été établies entre les perspectives d'avenir entrevues à ce moment-là et ce qu'il est advenu aujourd'hui de leurs anticipations. À cet effet, ils n'avaient pas prévu une telle augmentation du nombre d'établissements universitaires et tout particulièrement en région. La réalité a largement dépassé leurs prévisions. À cet impondérable s'ajoute la prédominance allouée à la recherche au détriment de l'enseignement. Ils n'avaient pas envisagé la possibilité que la survalorisation de la recherche conduirait à la création d'une nouvelle forme d'élitisme; le statut de chercheur étant par essence plus noble que celui de professeur.

Le lendemain matin, les participants ont assisté à une première plénière au cours de laquelle deux conférenciers, un chargé de cours et un professeur, ont retracé les contraintes et les limites auxquelles ils font face dans l'exercice de leur profession. Puis, nous nous sommes interrogés en atelier sur les conditions d'exercice de l'enseignement, l'évolution de la relation pédagogique, la formation à distance, la recherche et les services aux collectivités. En après-midi, lors de la deuxième plénière, deux autres conférenciers ont traité de la question des enseignants universitaires, de la diversité de leurs réalités autant chez les chargés de cours que chez les professeurs et de leurs réalités différenciées. Il est vrai que ces deux groupes ne constituent pas respectivement une cohorte uniforme. Les réalités changent selon le statut, et cela est tout autant vrai, bien que de manière différente, pour les professeurs et les chargés de cours. Lors des ateliers qui ont suivi cette plénière, la stabilisation des chargés de cours, leur intégration, les contributions différenciées apportées à l'enseignement selon le statut d'emploi ainsi qu'à la valorisation de l'enseignement ont été abordées. La présidente, Carole Neill, a été invitée à présenter une communication dans un des ateliers qui se rapportait à la stabilisation des chargés de cours. Enfin, le forum s'est conclu sur les perspectives d'avenir de l'enseignement universitaire. Dans cette perspective, la dévalorisation de l'enseignement est-il un phénomène irrévocable ou nous faut-il penser autrement l'organisation du travail propre à l'enseignement dans les universités?



CONGRÈS DU SCFP-QUÉBEC

Le XXIV^e congrès du SCFP-Québec s'est tenu du 10 au 13 mai dernier à Québec sous le thème : « *Les services publics une richesse pour le Québec* ». Au cours de cette semaine, les quelques 613 congressistes, représentant près de 200 sections locales, ont débattu de résolutions dont l'objectif principal visait à protéger les acquis des québécois dans les services publics : le dossier de la privatisation de l'eau et de l'électricité ont été scrutés à la loupe par les congressistes. C'est ainsi qu'unaniment, le congrès a adopté le plan de mobilisation du SCFP visant à contrer les PPP.

Les délégués présents ont aussi été sensibilisés à l'existence des ateliers de misères mis sur pied dans les pays peu industrialisés. Des résolutions visant à publiciser l'importance de l'achat de produits de consommation de fabrication syndicale ont été adoptées en ce sens.

Les congressistes ont aussi débattu de diverses résolutions relatives à l'amélioration des conditions de travail fédérales pour les travailleuses enceintes et à l'obtention des correctifs salariaux en matière d'équité salariale.

Les autorités syndicales en ont aussi profité pour présenter la brochure sur les implications des nouvelles dispositions en matière de harcèlement psychologique.

Mais le point culminant du congrès demeure le témoignage de soutien dont ont fait preuve les congressistes et leurs sections locales dans le cadre de la campagne de levée de fonds pour le confrère Alvin Gibbs, éducateur au Centre jeunesse Batshaw. Monsieur Gibbs a perdu son emploi en raison d'accusations d'agressions sexuelles sur des mineurs qui se sont avérées non fondées tant par la preuve soumise devant la cour criminelle que par la preuve faite devant l'arbitre de grief qui a finalement ordonné sa réintégration. Plus de 45 000 \$ ont été amassés en l'espace de 24 heures pour l'aider à rembourser les dettes qu'il avait accumulées pendant la période de trois ans où il fut privé de son emploi.

Finalement, les délégués de votre section locale ont eu l'opportunité de se comparer à d'autres sections dans le cadre du rapport dressé par le comité sur les services. C'est ainsi que vos représentants ont pu constater, sans aucune prétention mais avec une certaine satisfaction, que les méthodes pour la tenue des finances du syndicat répondaient aux paramètres suggérés par le SCFP et qu'il en était de même pour les autres volets des services offerts par votre section locale, soit la tenue des dossiers de grief, d'arbitrage et de relations du travail pour ne nommer que ceux-là.

Terminons ce résumé du congrès par l'annonce de la réélection du président sortant monsieur Mario Gervais qui a vu son mandat renouvelé pour un autre terme de deux ans et qui dans son discours inaugural nous rappelait que c'était notre mobilisation qui avait changé le cours des événements enclenchés par le gouvernement Charest et que notre première réussite était d'avoir conquis l'opinion publique.



CONGRÈS DU CONSEIL PROVINCIAL DU SECTEUR UNIVERSITAIRE

Le 14^{ième} congrès biennal du Conseil provincial du secteur universitaire du SCFP a eu lieu à Magog-Orford du 29 mars au 1^{er} avril dernier. Le congrès avait pour thème : *Le CPSU et l'université de demain. Les enjeux... nos attentes.* Mesdames Carole Neill, Chantal Désilets et monsieur Léo Marcotte ont été désignés par le Conseil exécutif du Syndicat des chargés de cours pour y participer. Une soixantaine de délégués, provenant de tout le Québec, étaient présents.

En plus de l'adoption de résolutions concernant l'équité salariale, la sous-traitance, le partenariat public-privé deux sujets importants étaient à l'ordre du jour et ont été discutés en ateliers : le développement des universités québécoises et les modifications aux statuts du CPSU.

Dans un premier temps, deux conférenciers ont été invités à donner leur vision du développement des universités québécoises : M. Jacques Plamondon, notre ancien recteur, et M. Nacer Mazani, chargé de cours à l'UQAM. Par la suite, les congressistes se sont réunis en ateliers afin de poursuivre leur réflexion sur les changements amorcés dans les universités québécoises (l'internationalisation et la pluralité linguistique qui en découle, le développement des partenariats public-privé, les nouvelles technologies, entre autres). Ils se sont penchés sur les conséquences de ces changements pour le personnel des universités et sur le rôle des syndicats dans ce contexte.

Dans un second temps, un deuxième atelier était prévu pour discuter de plusieurs modifications aux statuts du CPSU proposées par un comité. Compte tenu de la diversité des réalités locales, des différentes catégories d'emploi représentées, les objectifs du CPSU ont été précisés, la formation a été privilégiée et la notion de développement organisationnel a été intégrée afin que le rôle et les actions du CPSU reflètent cette nouvelle réalité. De plus, le comité en a profité pour faire un énorme travail de correction linguistique.

Il importe de signaler en terminant qu'à la suite du congrès, les participants ont manifesté leur intérêt pour qu'ait lieu un colloque intersyndical sur les enjeux du développement des universités québécoises. Cette possibilité sera étudiée prochainement par le comité de liaison du CPSU. Il s'agit donc d'une histoire à suivre.



BONNE NOUVELLE !

Pour une autre année consécutive, le gestionnaire du régime de retraite des chargés de cours a obtenu un très bon rendement de 14,8%. Il s'agit d'une valeur ajoutée de 5,5% par rapport à notre politique. Ce rendement classe notre gestionnaire dans le premier quartile des gestionnaires de fonds de retraite québécois.

Évidemment, nous ne pouvons que vous conseiller d'y ajouter des cotisations en provenance de vos REÉR afin de profiter d'un excellent rendement à un coût de gestion inférieur à 1%. Vous ne pourrez pas trouver mieux sur le marché.

De plus, signalons que selon le classement de la firme d'actuaire Normandin, Beaudry actuaire, notre gestionnaire se classe parmi les gestionnaires québécois les plus performants dans la catégorie des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères pour des périodes d'un an, de 4 ans et de 10 ans .

Si vous désirez plus d'information concernant le régime de retraite, visitez le site web du régime à l'adresse suivante : www.uquebec.ca/rrcc/ ou contactez M. Léo Marcotte au bureau du Syndicat (819) 376-5044.



COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

Volet développement pédagogique (décembre 2004)

BEAUVILLIER Denis	Math-info	1 charge
BOURGEOIS Jean-Claude	Chimie Biologie	1 charge
CARLE André	Sc. de la gestion	1 charge
CARRIER Denis	Math-info	1 charge
FUGÈRE Louise	Français	1 charge
PRÉVILLE Christine	Français	1 charge
GAUDREAU Roger	Arts	1 charge
HÉBERT Nicole	Sc. de l'éducation	1 charge
LAFRANCE Paul	Physique	1 charge
LECLERC Diane	Français	1 charge
PERREAULT Paul	Sc. de l'éducation	1 charge

Volet formation courte durée (décembre 2004)

DUFRESNE Monique	Sciences de l'éducation	405,00 \$
HÉBERT Nicole	Sciences de l'éducation	515,80 \$
PILOTTE Robert	Sc. de la Gestion	296,00 \$

Volet formation courte durée (février 2005)

BERGGERON Jacqueline	Sciences infirmières	892,16 \$
FRÉCHETTE Sylvie	Sciences de l'éducation	352,68 \$
LOISELLE Michel	Français	617,81 \$
PILOTTE Robert	Sciences de la gestion	440,00 \$
PILOTTE Robert	Sciences de la gestion	95,00 \$
PRONOVOST Lucie	Français	617,81 \$
TARDIF Régina	Sciences de l'éducation	729,50 \$

Volet développement pédagogique (février 2005)

BERGERON Jacqueline	Sciences infirmières	1 charge
FUGÈRE Louise	Français	1 charge
PRÉVILLE Christine	Français	1 charge

Volet développement pédagogique (février 2005)

GUILLEMETTE François	Sc. loisir et communication	1 charge
HÉBERT Nicole	Sciences de l'éducation	1 charge
LIBER Anne-Marie	Sciences de l'éducation	1 charge
MARCOTTE Léo	Sciences de la gestion	1 charge

Volet formation universitaire (février 2005)

DELORME Michel	Sciences de la gestion	2 charges
DUFRESNE Monique	Sciences de l'éducation	2 charges
LAMY Denis	Sciences de l'éducation	2 charges
LORANGER Éric	Génie chimie	2 charges
RICHARD Pierre	Sc. de l'activité physique	2 charges
ST-ONGE Marc	Sc. loisir et communication	2 charges
VERREAULT Louise	Sciences humaines	2 charges

La prochaine date limite sera le **1^{er} septembre 2005** pour le volet formation courte durée seulement.

Les formulaires de demande sont disponibles sur le site Web du syndicat. Consultez notre dossier sur le perfectionnement pour y trouver des conseils et les formulaires nécessaires, ainsi que sur le site Web de l'UQTR, dans la section « Chargés de cours » : www.uqtr.ca/Personnel/ChargeCours/demande_perfectionnement.shtml

Composition du conseil exécutif du syndicat	Présidente	Mme Carole Neill
	1 ^{re} Vice-présidente	Mme Chantal Désilets
	2 ^e Vice-président	M. Léo Marcotte
	Trésorière	Mme Lucie Lorrain
	Secrétaire	M. Jean-Luc Dufour
	Directeur	M. Paul Bellemare
	Directeur à l'information	M. Denis Lamy
	Conseiller syndical SCFP	M. Michel Bergeron